Compte à rebours

Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS

Table des matières

- Les IFRS au Canada – C'est officiel!
- Les IFRS au Canada : L'échéancier de la conversion
- Outils et conseils relatifs aux IFRS
- Initiatives liées à la conversion chez Deloitte
- Les IFRS au Canada: Les dates clés

IFRS : Le compte à rebours vers 2011 commence ici!

Les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») deviennent rapidement un enjeu important pour plusieurs entités canadiennes. Cette tendance devrait s'accentuer en 2008, et le lancement de ce premier numéro de notre bulletin sur les IFRS coïncide avec l'annonce, le 13 février, par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada qui confirme que les entités à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les IFRS dans leurs états financiers à compter du 1er janvier 2011. De plus, les autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») viennent également de publier un document de réflexion sur diverses questions relatives aux IFRS, y compris une conclusion provisoire selon laquelle il sera aussi permis d'adopter par anticipation les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

L'annonce du CNC constitue un jalon important pour l'information financière au Canada et nous comptons vous tenir au courant, grâce à ce bulletin mensuel, des questions importantes touchant les IFRS et, surtout, de leur incidence sur votre société et des mesures que vous pouvez prendre à l'égard de ces changements.

concernant les IFRS
- Conférences sur les IFRS
- Alerte technique

Personnes-ressources

Avez-vous besoin d'aide avec les IFRS? Communiquez avec le spécialiste des IFRS du bureau local de Deloitte.

National

Don Newell
416-601-6189
dnewell@deloitte.ca

Karen Higgins
416-601-6238
khiggins@deloitte.ca

Clair Grindley
416-601-6034
clgrindley@deloitte.ca

Allan Donald
416-643-8760
adonald@deloitte.ca

Atlantique

André Vincent
902-496-1804
avincent@deloitte.ca

Jonathan Calabrese
506-632-1214

Ce premier numéro de *Compte à rebours* vise à vous donner un aperçu de la situation actuelle sur le plan des IFRS – tant au Canada que chez Deloitte. Les prochains numéros porteront sur l'évolution des activités de convergence vers les IFRS au Canada ainsi qu'aux activités connexes menées chez Deloitte, aux directives techniques, aux conseils et aux outils qui vous aideront à faire le passage aux IFRS.

Le compte à rebours des IFRS est commencé et c'est avec plaisir que nous vous tiendrons informés tout au long du décompte!

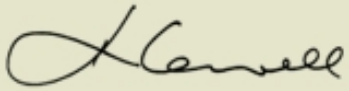

Don Newell
Leader national de la mise en œuvre des IFRS

Les IFRS au Canada : C'est officiel!

Le 13 février 2008 : Le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada vient de confirmer la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes. Par conséquent, les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Les sociétés fermées (les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes) et les organismes sans but lucratif ne sont pas obligés d'adopter les IFRS en 2011, mais y sont autorisées.

Le lien suivant donne accès au texte de l'annonce du CNC : **[Insert Link**}

La décision finale fait suite à des consultations auprès du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (« CSNC ») au début de février 2008 et à un examen conjoint avec celui-ci ainsi qu'à l'obtention récente des approbations nécessaires des membres du CNC. Pour plusieurs, cette nouvelle ne sera pas une surprise puisqu'elle ne fait qu'officialiser la date d'un événement inévitable. Certaines sociétés et organisations avaient demandé que la date de basculement soit repoussée d'un an ou deux, mais ce n'était pas la volonté de la majorité.

Même si les exercices commençant à compter du 1er janvier 2011 marquent la dernière date de basculement aux IFRS, certaines sociétés pourraient vouloir adopter les IFRS plus tôt. Il s'agit d'une des principales questions sur lesquelles se penchent plusieurs sociétés canadiennes en particulier celles dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile et parce que la SEC a récemment pris la décision de permettre aux émetteurs privés étrangers de déposer les rapports financiers dressés selon les IFRS, sans rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). La possibilité pour une société d'adopter les IFRS par anticipation dépendra, en partie, des décisions

jcalabrese@deloitte.ca

Québec

Nathalie Tessier
514-393-7871
ntessier@deloitte.ca

Marc Beaulieu
514-393-6509
mabeaulieu@deloitte.ca

Ontario

Tony Ciciretto
416-601-6347
tciciretto@deloitte.ca

Kerry Danyluk
416-775-7183
kdanyluk@deloitte.ca

Steve Lawrenson
519-650-7729
slawrenson@deloitte.ca

Lynn Pratt
613-751-5344
lypratt@deloitte.ca

Manitoba

Susan McLean
204-944-3547
sumclean@deloitte.ca

Saskatchewan

Andrew Coutts
306-343-4466

que prendront les ACVM qui viennent de publier un document de réflexion qui comporte des **conclusions provisoires** à l'égard de cette question et d'autres questions d'actualité relatives aux IFRS qui ont une incidence sur les sociétés ouvertes. Veuillez noter que les institutions financières et d'autres entités réglementées pourraient également devoir prendre en compte les directives émises par leurs organismes de réglementation en ce qui a trait à leur capacité d'adopter les IFRS avant 2011. **Le lien suivant donne accès au texte de l'annonce des ACVM Insert Link.**

Les ACVM, dans leur annonce, formulent des conclusions provisoires et demandent des commentaires sur les questions suivantes :

- Les émetteurs canadiens devraient-ils pouvoir adopter les IFRS au Canada avant le 1er janvier 2011?

  Dans leur document de réflexion, les ACVM ont exposé le pour et le contre d'une adoption anticipée et ont **conclu de façon provisoire que les états financiers des exercices commençant le 1er janvier 2009 ou après cette date pourraient être préparés selon les IFRS**.

- Les émetteurs canadiens devraient-ils pouvoir utiliser les PCGR des États-Unis lorsqu'ils déposent des états financiers auprès des autorités de réglementation canadiennes?

  Les ACVM **proposent d'éliminer la possibilité pour les émetteurs canadiens d'appliquer les PCGR des États-Unis dans des documents déposés au Canada** à compter du 1er janvier 2009, avec certaines exceptions précises selon lesquelles les émetteurs qui produisent déjà des rapports selon les PCGR des États-Unis pourraient se voir allouer une période d'abandon graduel de cinq ans, commençant après 2009 et devant se terminer à la fin de 2013.

- Les états financiers dressés selon les IFRS aux fins d'un dépôt assujetti à la réglementation canadienne devraient-ils faire des renvois aux « IFRS telles qu'elles sont émises par l' IASB » (IFRS-IASB) plutôt qu'aux PCGR du Canada?

Les ACVM ont analysé les possibilités d'effectuer des renvois aux IFRS-IASB ou aux PCGR du Canada et sont arrivées à la conclusion provisoire que le premier choix (IFRS-IASB) constituait vraisemblablement la meilleure approche aux fins de la réglementation. Les conclusions provisoires des ACVM proposent d'apporter les modifications correspondantes au Règlement 52-107 (Principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables).

Alors, qu'est-ce que cela signifie pour vous? Êtes-vous assujettis aux IFRS et quels gestes devriez-vous poser dès maintenant? Pour ce qui est des événements à venir, quels sont les principaux « impondérables » et comment devriez-vous les intégrer dans votre plan de mise en œuvre des IFRS?

Quelle est la première date à laquelle les états financiers doivent être préparés selon les IFRS?

En supposant que vous ne choisissez pas d'adopter les IFRS par anticipation, le CNC exige que les IFRS

ancoutts@deloitte.ca

Cathy Warner
306-565-5230
cwarner@deloitte.ca

Alberta

Bryan Pinney
403-503-1401
bpinney@deloitte.ca

Blair Kraus
403-503-1403
blkraus@deloitte.ca

Paul Borrett
780-421-3655
paborrett@deloitte.ca

Colombie-Britannique

Dan Rollins
604-640-3212
drollins@deloitte.ca

Carol Warden
604-640-3271
cwarden@deloitte.ca

Visitez nous à l'adresse www.DeloitteIFRS.ca/fr

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service

soient appliquées aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En ce qui concerne les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes dont l'exercice se termine le 31 décembre, les dates sont les suivantes :

- Premiers états financiers intermédiaires non vérifiés :**le 31 mars 2011**
- Premiers états financiers annuels vérifiés : **le 31 décembre 2011**

Sur combien d'années doivent porter les données comparatives que nous devons présenter, le cas échéant?

Il faut présenter au moins une année de données comparatives préparées conformément aux IFRS. Pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes dont l'exercice coïncide avec l'année civile, cela signifie que tous les ajustements liés à l'adoption des IFRS dans le bilan d'ouverture doivent être reflétés dans le premier bilan d'ouverture du **1er janvier 2010**.

Que signifie la conformité aux IFRS et comment peut-on se renseigner à ce sujet?

La « conformité aux IFRS » renvoie aux IFRS adoptées au Canada : soit les IFRS promulguées par l'International Accounting Standards Board. Les IFRS seront publiées dans le *IFRS bound volume* et seront distribuées par l'ICCA à des fins d'examen dans un exposé-sondage à portée générale en mars 2008.

Les entités canadiennes seront-elles toutes assujetties aux IFRS ?

La date de basculement obligatoire vise les entités ayant un obligation publique de rendre des comptes. La définition d'une « société ayant une obligation de rendre des comptes » est basée actuellement sur le chapitre 1300 « Information différentielle » du *Manuel de l'ICCA*. Par conséquent, la définition englobe les sociétés ouvertes et d'autres catégories d'entreprises de taille relativement grande et les utilisateurs d'états financiers de catégories diverses. La révision proposée de la définition du terme « entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes » fera partie de l'exposé-sondage à portée générale de mars 2008 que publiera le CNC.

Quand les ACVM fourniront-elles des directives quant à la nature et à l'étendue des informations à fournir en 2008 et en 2009?

On s'attend à ce des informations qualitatives soient requises dans les états financiers annuels de 2008 et à ce que des informations qualitatives et quantitatives soient requises dans les états financiers annuels de 2009. Les ACVM devraient émettre cette directive d'ici avril 2008.

Pouvons-nous adopter les IFRS par anticipation?

Peut-être. Si vous représentez une société ouverte, cela dépendra de la décision finale que prendront les ACVM sur l'adoption anticipée des IFRS par les sociétés ouvertes au Canada. La conclusion provisoire

professionnel.

Elle n'est pas destinée à remplacer de tels conseils ou services professionnels, et vous ne devez pas vous appuyer sur son contenu pour prendre des décisions ou des mesures qui pourraient avoir des conséquences pour votre entreprise. Avant de prendre de telles décisions ou mesures, vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent. Deloitte n'est pas responsable des pertes que subirait une personne parce qu'elle se serait fiée au contenu de la présente publication.

indique que vous pourriez avoir la possibilité de déposer des états financiers dressés selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

Que faut-il faire maintenant?

Si vous n'avez pas déjà commencé, cette annonce devrait vous donner le « feu vert » pour enclencher votre plan de mise en œuvre des IFRS. Si vous avez pris de l'avance, cette annonce devrait confirmer les principales étapes et mesures à prendre, et aiguiller l'attention des parties prenantes de votre entreprise sur la mise en œuvre des IFRS.

Haut de page

Les IFRS au Canada : L'échéancier de la conversion

Le schéma suivant présente les jalons importants de la présentation d'informations selon les IFRS pour une entité dont l'exercice coïncide avec l'année civile. Ce bulletin présente plus loin d'autres dates importantes à l'égard des IFRS et elles seront mises à jour au fil du compte à rebours vers 2011.

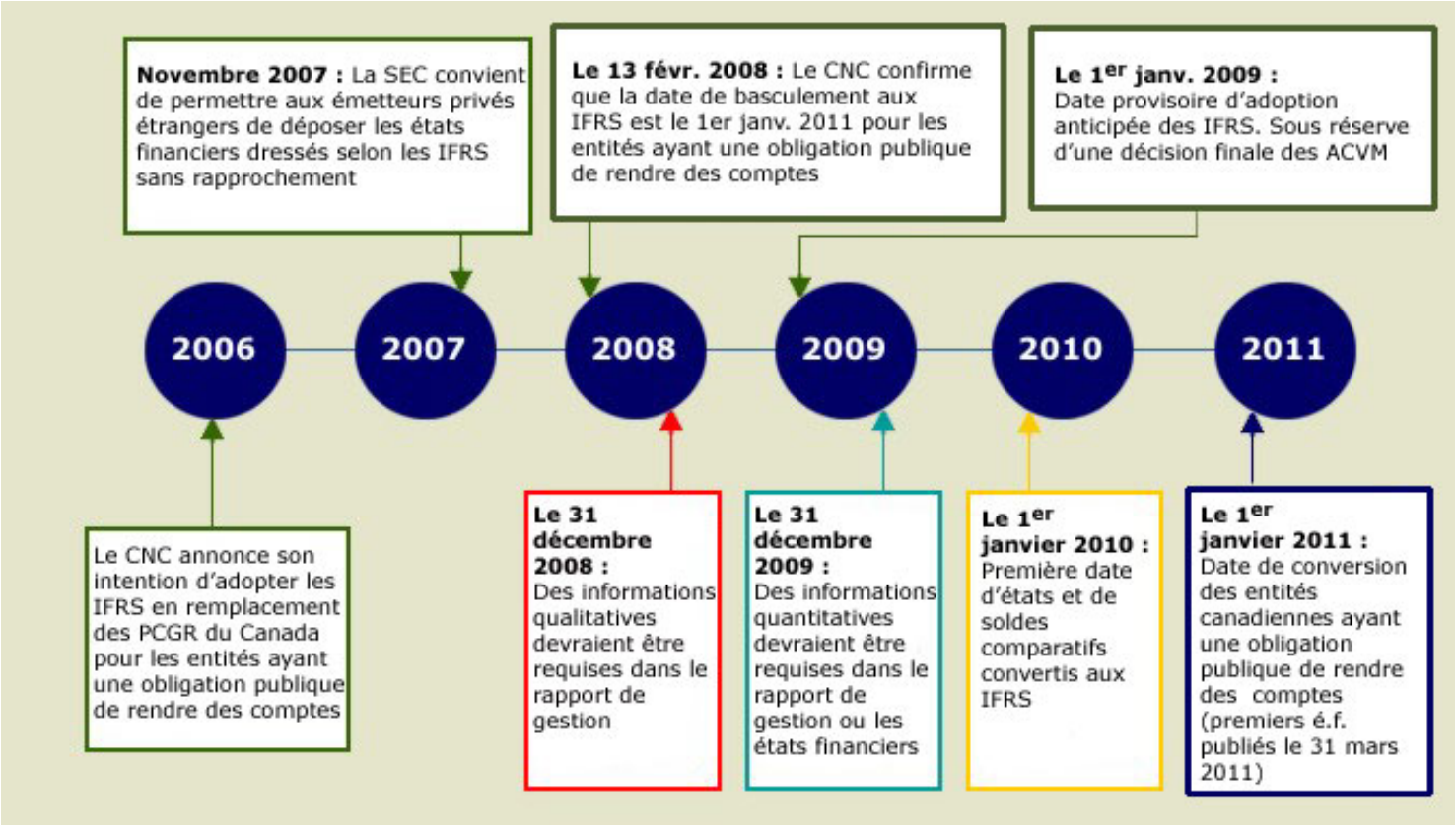

Haut de page

Outils et conseils relatifs aux IFRS

Il existe de nombreuses ressources pour se tenir informé au sujet des IFRS, dont celles produites par Deloitte. Dans le présent bulletin, nous vous transmettrons plus de renseignements sur ces outils utiles pour que vous puissiez savoir où et comment obtenir de l'information facilement et rapidement. Voici maintenant un aperçu de **www.IASplus.com**.

Qu'est-ce que www.IASplus.com?

Il s'agit d'un site Web de Deloitte maintenu par Deloitte Touche Tohmatsu (« DTT ») et mis à la disposition de tous les internautes.

Comment ce site peut-il m'aider?

Il s'agit d'un outil de référence utile qui vous permet de connaître les événements actuels ou passés concernant les IFRS. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les nouvelles normes ou les nouveaux exposés-sondages, sur les pays dans lesquels l'information financière est présentée selon les IFRS, sur des membres de Deloitte ou d'autres personnes associées aux IFRS et sur l'accès aux publications de Deloitte portant sur les IFRS. Les publications comprennent des modèles d'états financiers, une liste de contrôle de l'information à fournir et des indications sur des sujets ou des secteurs d'activités.

Est-ce qu'on y trouve de l'information propre au Canada?

Oui. Chaque pays qui présente de l'information selon les IFRS a sa propre page. Voici le lien direct à la page de iasplus.com concernant le Canada : **www.iasplus.com/country/canada.htm**. Sur cette page, vous trouverez de l'information à jour sur les activités de convergence, sur la comparaison entre les IFRS et les PCGR effectuée par l'ICCA et sur des publications du Cabinet canadien.

Quoi d'autre?

Ce site est mis à jour régulièrement. Vous le constaterez sur la page d'accueil sur laquelle les grands titres sont affichés par date des récentes nouvelles au sujet des IFRS. Ce site vous permet aussi d'accéder gratuitement à des modules d'apprentissage en ligne présentés par IFRS. Ces modules d'apprentissage contiennent des tests d'autocontrôle qui peuvent être intégrés dans les programmes de formation sur les IFRS destinés à votre personnel. Enfin, www.IASplus.com compte un service d'alerte auquel vous pouvez vous inscrire pour recevoir les bulletins périodiques IASplus ainsi que des alertes par courriel. Si vous désirez être mis sur la liste pour recevoir des avis électroniques, vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse www.iasplus.com/subscribe.htm.

Haut de page

Initiatives liées à la conversion aux IFRS chez Deloitte

- **Réseau des spécialistes des IFRS :** Partout au Canada, Deloitte compte sur des spécialistes des IFRS pouvant appuyer vos initiatives relatives aux IFRS. Dans de prochains numéros, nous vous renseignerons davantage au sujet des spécialistes de chaque région.

- **Webémission sur les IFRS :** Au début d'avril, Deloitte présentera une Webémission sur les IFRS, dont M. Ian Hague, responsable, Conseil des normes comptables, sera le conférencier invité. Cliquez ici pour être invité à cette Webémission.

- **Programme *The Directors' Series*** Notre séance du *Directors' Series* présentée en avril 2008 portera également sur les IFRS. Vous pouvez vous inscrire ici.

- **Publications sur les IFRS :** Nous avons publié trois documents canadiens sur les IFRS en 2007 et en planifions d'autres pour 2008. Nous produirons entre autres une **version canadienne de iGAAP**, soit le premier document de référence sur la mise en œuvre des IFRS au Canada. Notre site Web donne accès à d'autres publications sur les IFRS et comprend des modèles d'états financiers, le Guide de référence sur les IFRS ainsi que des publications sur des normes précises.

- **Conférences sur les IFRS :** Ce bulletin souligne les prochaines conférences auxquelles Deloitte participera. Vous souhaitez participer?

Que disent de deloitte et des IFRS les clients auprès desquels nous avons effectué des missions liées aux IFRS?

« J'affirme sans aucune hésitation que cette mission a été de loin la plus profitable de toutes celles dont j'ai eu connaissance au cours de ma carrière… et mon personnel partage cette opinion. » [Traduction libre]

M. Sandeep Uppal
vice-président principal et chef des finances
The Economical Insurance Group

Communiquez avec le spécialiste des IFRS du bureau local de Deloitte.

Haut de page

Les IFRS au Canada: Les dates clés

Quelle est la date de basculement aux IFRS? L'adoption anticipée des IFRS est-elle permise? Que dois-je faire cette année? Certaines des dates clés liées aux IFRS sont présentées ci-après. Celles-ci se fondent sur des **fins d'exercice coïncidant avec la fin de l'année civile**, la **date d'adoption des IFRS obligatoire proposée** et les déclarations officielles du CNC; mais comme dans certains cas *l'échéancier ci-après pourrait être modifié*, nous vous recommandons de lire les prochains bulletins pour être informé.

2007	
décembre	Premiers états financiers annuels que les émetteurs privés étrangers produisant des états selon les IFRS (telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »)) peuvent déposer auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») sans rapprochement avec les PCGR des États-Unis. La décision s'applique aux états financiers se terminant le 15 novembre 2007 ou après cette date (et aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices) et aux dépôts effectués après la date d'entrée en vigueur, à savoir le 4 mars 2008.
2008	
13 février	Confirmation par le CNC de la date de basculement obligatoire aux IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.
13 février	Les ACVM publient un document de réflexion afin de demander au public de fournir des commentaires pour déterminer si l'adoption anticipée des IFRS devrait être permise au Canada. Cela inclut la possibilité d'adoption anticipée par les émetteurs privés étrangers.
mars	Publication de l'« exposé-sondage de portée générale » portant sur les IFRS actuelles. Ce document devrait également présenter la révision proposée de la définition du terme « entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes ».
mars	Le CNC et les ACVM publieront des indications sur la nature et le contenu des informations qualitatives que devront fournir les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes à l'égard 1) de l'incidence qualitative des IFRS sur l'entité et 2) du plan de convergence vers les IFRS que l'entité a mis en place.

31 décembre	Les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes qui présentent de l'information pour une fin d'exercice à cette date ou après cette date devront fournir l'information susmentionnée dans leur rapport de gestion annuel ou dans leurs états financiers annuels
2009	
1er janvier	Première date provisoire de présentation de l'information financière selon les IFRS au Canada d'après les conclusions provisoires sur l'adoption anticipée publiées par les ACVM en février 2008.
31 décembre	Tel que ci-dessus, mais il faudra présenter l'incidence quantitative des IFRS. Le CNC et les ACVM n'ont pas encore précisé quelle sera l'étendue des détails à fournir.
2010	
1er janvier	Date du premier bilan d'ouverture selon les IFRS – une exigence des IFRS. Il est à préciser que si la comparaison des données porte sur plus d'un exercice, la date sera antérieure au 1er janvier 2010.
31 décembre	Derniers états financiers annuels préparés selon les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.
2011	
1er janvier	Première journée de présentation de l'information financière conformément aux IFRS au Canada.
31 mars	Premiers états financiers intermédiaires non vérifiés préparés selon les IFRS (avec des données comparatives selon les IFRS).
31 décembre	Premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS (avec les données comparatives selon les IFRS).

Haut de page

Conférences sur les IFRS

Plusieurs spécialistes des IFRS de Deloitte feront des exposés dans le cadre des conférences énumérées ci-après. Communiquez avec nous pour en savoir davantage à ce sujet.

Note: Ces séminaires sont offerts en anglais seulement.

Calgary

- 3 au 5 mars 2008: ICCA/Séminaire sur les IFRS
- 26 au 28 mars 2008: Infonex/IFRS

Montréal

- 8 au 9 avril 2008: Infonex/IFRS

Toronto

- 1er au 3 avril 2008: Infonex/Institutions financières
- 23 au 25 avril 2008: Colloque nord-américain sur les IFRS (ICCA)
- 13 au15 mai 2008: Infonex/IFRS
- 27 au29 mai 2008: Acumen/IFRS

Vancouver

- 4 au 6 mars 2008: Infonex/IFRS

Haut de page

Alerte technique

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une nouvelle version d'IFRS 3, *Business Combinations*, le 10 janvier 2008. La norme entre en vigueur à compter du 1er juillet 2009, mais une application anticipée est permise.

Cette norme est issue d'un projet conjoint avec le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis. Le CNC devrait publier une norme canadienne révisée plus tard cette année. La plupart des changements donnent lieu à des modifications des PCGR du Canada et des États-Unis en vue de suivre les indications de l'IFRS; il s'agit d'un exemple de situation où les normes convergent avant l'adoption des IFRS au Canada.

- Un numéro spécial « IFRS 3 » du bulletin est disponible sur www.AISplus.com. *Compte à rebours* présentera une description des modifications plus tard cette année et mettra l'accent sur les points d'intérêt pour les sociétés canadiennes.

- Les dernières initiatives techniques comprennent :

    - des avenants apportés à IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions ajoutent des précisions à la définition des conditions d'acquisition des droits et du traitement des annulations;

    - des modifications apportées à IAS 31 – Dépréciation d'actifs qui portent sur les arrangements de coentreprises de substance par opposition aux arrangements de forme juridique;

- IAS 27 – États financiers consolidés et individuels a été révisée, de nouvelles directives ont été ajoutées à l'égard du traitement des intérêts minoritaires.

Vous pouvez également consulter notre Index des activités de normalisation qui résume les nouvelles normes entrant en vigueur cette année et l'année prochaine, y compris les exposés-sondages.

Haut de page

D'ici le prochain numéro!

Le but premier de ces publications est de vous aider à comprendre les IFRS et à suivre l'avancement de la conversion. Nous aurons de nombreux sujets à aborder d'ici 2011. Ces bulletins vous étant destinés, nous apprécierions recevoir vos commentaires et des idées d'articles pour les prochains numéros de *Compte à rebours*. Pour l'instant, en voici un aperçu :

- Les dix principaux conseils en vue de la mise en œuvre idéale des IFRS
- Comprendre IFRS 1 – soit la norme pour toutes les entités qui appliquent les IFRS pour la première fois
- Ressources – les ressources existantes et où les trouver
- PCGR du Canada vs IFRS – les principales différences qui touchent votre entité
- Projets de convergence actuels et les mises à jour techniques sur les IFRS

Au plaisir de vous retrouver dans le prochain numéro de **Compte à rebours!**

Certification.Fiscalité.Consultation.Conseils financiers.

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

2 Queen Street Est
Toronto Ontario M5C 3G7

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 600 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Le Cabinet est déterminé à aider ses clients et ses gens à exceller. Deloitte est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu.

La marque Deloitte représente une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une Verein suisse, ses cabinets membres ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées respectives. Deloitte Touche Tohmatsu est une Verein (association) suisse et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus responsables des actes ou des omissions de l'un ou de l'autre. Chaque cabinet membre constitue une entité juridique distincte et indépendante exerçant ses activités sous les noms de « Deloitte », « Deloitte & Touche », « Deloitte Touche Tohmatsu » ou d'autres raisons sociales similaires. Les services sont fournis par les cabinets membres ou par leurs filiales ou leurs sociétés affiliées, et non par la Verein Deloitte Touche Tohmatsu.